

SAC-240202

ANNEXE 1

Transcription de la 275^e séance

de la réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 2 février 2024

Disponible sur le portail :

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

Transcription préparée par

**Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



1. Ouverture

Président d'assemblée : Bienvenue tout le monde à cette 275^e séance du Sénat académique de l'Université de Moncton. On en est au point numéro 1, reconnaissance des territoires autochtones. L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non-cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les traités de paix et d'amitié élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Passamaquoddy avec la Couronne britannique au 17^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et des ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqiyik, Mi'kmaq et Passamaquoddy et définissaient les règles en ce qui devaient être des relations durables entre les nations. Pour cette séance, je nomme Michel Couture et Janice Comeau comme scrutateurs. Les personnes excusées, il y a pour cette réunion Hélène Albert, Micheline Gleixner, Jeanne Godin, Christine Pauline, Érik Labelle-Eastaugh et Dany Benoit. L'heure de clôture de la réunion est 16 h et on a prévu une pause en après-midi vers 14 h 45 au besoin.

2. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 2, convocation de la régularité de la convocation, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Bonjour tout le monde. Alors monsieur le président, la convocation a été envoyée le 26 janvier, 2024. Le projet d'ordre du jour ainsi que les documents ont été mis à la disposition des membres du Sénat le même jour. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique et le recteur de l'université, Dr Denis Prud'homme. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et Règlements monsieur le président.

3. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Le point 3, vérification du droit de présence, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Le droit de présence a été vérifié et tout est en règle monsieur le président.

4. Correspondance

Président d'assemblée : Parfait, merci. Le point numéro 4, correspondance.

Secrétaire générale : Aucune correspondance monsieur le président.

5. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 5, l'adoption de l'ordre du jour. J'ai besoin d'un proposeur et d'un appuieur, ce sera un vote à main levée. Donc j'ai Jean-François Thibault qui propose l'adoption de l'ordre du jour appuyé par Sylvie Morin. S'il y a des personnes qui s'opposent, levez la main. Je ne vois aucune main levée donc l'ordre du jour est adopté tel qu'il a été proposé. Merci.

6. Adoption du procès-verbal SAC-231201

Président d'assemblée : On passe au point 6, adoption du procès-verbal. Gervais Mbarga et appuyé par Salah-Eddine El Adlouni. C'est parfait. Est-ce qu'il y a des gens qui s'opposent, levez la main. Personne donc le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Clarisse : Excusez-moi, j'aurais un commentaire sur le procès-verbal.

Président d'assemblée : On vous écoute M. Clarisse, désolé.

Clarisse : Juste une petite modification mineure ici, au point 10.2, mise à jour des politiques académiques, on avait voté sur la résolution que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux politiques académiques sur la mise à jour de la nomenclature et autres corrections. De souvenir, on avait ajouté l'adjectif linguistique comme la proposition précédente si je me souviens bien.

Président d'assemblée : Et autres corrections linguistiques c'est ce qu'on avait proposé. D'accord? On fera la modification, merci beaucoup.

Clarisse : Merci.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou corrections? Ça va? Merci. Donc le procès-verbal est adopté.

7. Affaires découlant du procès-verbal SAD-231201**7.1 Autres**

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 7, affaires découlant du procès-verbal pour information. Francis LeBlanc. M. LeBlanc, je me souviens que vous nous aviez prévenu des difficultés de connexion que vous alliez peut-être éprouver cette après-midi et je constate que c'est le cas. On va continuer et on essaiera plus tard M. LeBlanc parce que pour l'instant, on ne vous entend pas.

8. Rapport du Comité des programmes de premier cycle**8.1 Modification au Baccalauréat en sciences de kinésiologie**

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 8, rapport du Comité des programmes de premier cycle donc on a le 8.1, le 8.2 et le 8.3. On commence par le 8.1, modification au baccalauréat en sciences de kinésiologie. Je cède la parole au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Il s'agit ici d'un projet de modification pour lequel la majorité des changements qui sont proposés ont été adoptés au Comité des programmes donc ça touchait beaucoup les cours. Ces résolutions-là ont été adoptées au CPR puis n'ont pas à venir au Sénat académique. La seule question qui relève du Sénat est la question qui touche les exigences de promotion. Si vous allez à la page 6 du document, il y avait la proposition 4 qui avait été faite par l'école qui touche justement les exigences de promotion en 2^e année. On aimerait y ajouter que les personnes étudiantes doivent avoir obtenu un certificat en réanimation cardiorespiratoire et en premiers soins donc vous constaterez que la résolution qu'on propose ici aujourd'hui diffère un peu de celle qui avait été proposée à l'époque. Il y avait la question d'une vérification d'un casier judiciaire donc le Comité des programmes avait quand même des questions sur cette condition-là et après vérification, l'école nous a informés que c'était une erreur et que ça devrait pas figurer dans les changements. Les changements proposés sont reflétés dans le formulaire CPR-10 qui se trouve à la page 9. Essentiellement monsieur le président, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte une modification aux exigences de promotion en 2^e année du baccalauréat en sciences de kinésiologie pour inclure l'obligation d'obtenir un certificat en réanimation cardiorespiratoire et en premiers soins. Si vous me permettez aussi, j'ai peut-être un petit élément d'information que j'aurais peut-être dû dire, c'est que les changements sont demandés parce qu'en réalité à partir de la 2^e année, il y a un bon nombre de cours de nature pratique par exemple pour évaluer la condition physique de personnes donc c'est pour cette raison-là qu'on veut ajouter cette condition-là pour une condition de promotion en 2^e année. Je m'arrête là monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci beaucoup monsieur le vice-recteur. Est-ce que cette proposition est appuyée, veuillez lever la main. Appuyée par Jean-François Thibault. Questions ou commentaires? Céline Surette.

Surette : Merci. J'imagine que l'école va s'assurer que les cours puissent être offerts pour les premiers soins?

VRER : Je vais peut-être rediriger la question vers Mme Carrier, mais j'imagine que oui.

Président d'assemblée : Mme Carrier.

Carrier : Oui, annuellement surtout pendant la fin de la session d'hiver, même printemps-été on offre régulièrement ce type de formation-là autant pour sciences infirmières que pour les autres programmes qui le nécessitent.

Président d'assemblée : Parfait, ça répond à la question. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Je ne vois aucune main levée donc je vais démarrer le vote. J'arrête le vote. M. Thibault.

Thibault : Monsieur le président merci. Peut-être laisser juste un peu plus de temps pour le vote.

Président d'assemblée : Effectivement oui.

Thibault : On venait juste de recevoir le lien. Merci.

Président d'assemblée : Parfait, merci. Je peux redémarrer le vote si j'ai l'assentiment de mon technicien. J'ai le plaisir de vous annoncer que c'est adopté à l'unanimité.

8.2 Modification à la terminologie liée aux objectifs de cours**8.2.1 Substitution des termes « objectifs généraux » par « résultats d'apprentissage »**

Président d'assemblée : Le point 8.2, modification à la terminologie liée aux objectifs de cours, monsieur le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

VRER : Merci monsieur le président. Ici ce qui est proposé c'est qu'on change ou qu'on adopte une nouvelle terminologie donc au lieu d'utiliser le terme objectifs d'apprentissage en lien avec nos cours, on utiliserait plutôt la terminologie résultats d'apprentissage. Juste pour donner un petit peu d'historique, le CPR avait formé un sous-comité pour étudier cette question l'an dernier et on avait mandaté la sénatrice Monique Levesque et le

sénateur Francis Bourgoïn à considérer cette question-là. Également, la RVD s'était penchée sur cette question-là probablement vers 2021 ou 2022 donc il y a peut-être deux ans. Dans la documentation que vous avez reçue, vous trouverez une lettre de la part du sénateur Bourgoïn qui décrit les raisons pour lesquelles on devrait faire ce changement. Essentiellement, la terminologie résultats d'apprentissage, en anglais on utilise le terme « learning outcomes », c'est la terminologie qui est privilégiée par la CESPМ et plusieurs autres universités l'utilisent également. La terminologie objectifs généraux typiquement sont écrits en fonction de la personne formatrice donc la personne qui enseigne tandis que les résultats d'apprentissage sont plutôt écrits en fonction de la personne apprenante donc on va écrire typiquement quelque chose du genre. À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure de puis là on a toute la taxonomie de Bloom qui rentre en jeu. En réalité, je dirais même en pratique, c'est ce qu'on demande depuis plusieurs années au Comité des programmes donc ça serait juste de changer la terminologie. Également, il y a tous nos formulaires CPR évidemment puis je vais mentionner en passant aussi que le timing est bon parce qu'on est en train de tester notre version bêta de notre nouvelle plateforme pour la soumission de projets de modification de création de cours et de programmes donc le timing serait bon puis dans ce contexte-là, on avait demandé à M. Bourgoïn de développer des lignes directrices pour les résultats d'apprentissage donc c'est pour cette raison aussi que pour développer ce guide-là ça serait bon dès le départ qu'on utilise la bonne terminologie. Ce changement va également nécessiter quelques changements au répertoire dont vous avez la liste à la page 3. Il y aurait deux résolutions à faire monsieur le président, la première ça serait que le Sénat académique accepte d'adopter la terminologie résultats d'apprentissage en lien avec les cours en remplacement d'objectifs d'apprentissage. J'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Merci monsieur le vice-recteur. C'est appuyé par Francis Bourgoïn. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires avant qu'on lance le vote? Antoine Rochette, à vous la parole.

Rochette : Est-ce que ça serait possible d'envoyer les votes par courriel parce que mon lien, mon chat ne fonctionne pas, ma messagerie instantanée de Teams ne fonctionne pas. Peut-être envoyer les votes par courriel si possible s'il-vous-plaît aussi.

Président d'assemblée : Je vais voir si c'est possible, donnez-moi quelques minutes. On m'informe que ce n'est pas possible, je suis désolé. Par texto ce sera possible donc vous recevrez bientôt du technicien un message par texto. Ça vous va? Parfait, merci. Alors est-ce qu'il y a des commentaires sur la proposition? Salah-Eddine El Adlouni, on vous écoute.

El Adlouni : Merci monsieur le président. C'est juste on se demandait si les anciens cours dont il n'y aura pas de changement ça concerne juste les nouveaux cours créés ou les changements, les modifications dans les nouveaux cours.

VRER : Je peux peut-être mentionner monsieur le président qu'effectivement, puis c'est un petit peu comme je l'ai dit, la formulation qu'on a actuellement en réalité ce sont des résultats d'apprentissage donc c'est changer la terminologie pour mieux refléter ce qu'on fait déjà donc il n'y aura pas de changements à apporter dans l'immédiat sauf que peut-être dans le futur c'est comme j'ai mentionné, à la fin de ce cours il y aura peut-être des ajustements à faire, mais rien de majeur. Comme vous le savez, même qu'on a dans un certain nombre je dirais plusieurs cours qui sont au répertoire qui n'ont pas d'objectifs d'apprentissage présentement, lorsque les unités préparent des projets, on leur demande de remplir cette case-là pour les définir. Non, il n'y aura pas d'exigences dans l'immédiat.

El Adlouni : Merci beaucoup.

Président d'assemblée : Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : J'ai une question par rapport aux règlements universitaires. Les changements qui sont proposés ici est-ce qu'ils vont paraître dans la prochaine mouture du répertoire ou celle du mois de juin?

VRER : À mon avis, ça sera au mois de juin, mais je peux peut-être me référer à Mme Wheaton, la registraire.

Président d'assemblée : Madame la registraire.

Registraire : Monsieur le président, ça serait pour la publication du répertoire du mois de juin.

Président d'assemblée : Merci. Lyne Chantal Boudreau, vous avez une question?

Boudreau : Bonjour, c'est plus un commentaire. En fait, je veux souligner une initiative positive de cette démarche-là, je trouve que ça facilite aussi toute la question de l'évaluation dans le sens que c'est ce qui est attendu de la part de la personne étudiante, de la personne apprenante ça fait que je veux juste souligner les efforts qui ont été placés dans cette direction-là, je suis très contente de ça. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Je ne vois aucun autre commentaire alors on est prêt à passer au vote et je promets de vous donner un peu plus de temps cette fois-ci. Allez-y, on va lancer le vote. Vous avez le résultat du vote, pour 33, contre 1 donc c'est adopté.

8.2.2 Modification au Répertoire

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 8.2.2, modification au répertoire, monsieur le vice-recteur.

VRER : Avant ça monsieur le président, il y aurait la deuxième résolution pour faire les modifications au répertoire. J'aimerais de faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte de remplacer le terme objectifs d'apprentissage par résultats d'apprentissage aux endroits où cela parait au répertoire.

Président d'assemblée : Merci. C'est appuyé par Gérard Poitras. Commentaires ou questions? Olivier Clarisse.

Clarisse : Ce changement ça demande aux professeurs de changer dans leur plan de cours objectifs par résultats d'apprentissage c'est très très mineur, mais ça serait bien de le rappeler au corps professoral.

VRER : Exactement. Merci beaucoup pour le rappel M. Clarisse. On fera le nécessaire soit par une note de service. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Alors on est prêt pour le vote, on va lancer le vote. On a le résultat du vote, 33 pour et 0 contre donc c'est adopté à l'unanimité.

8.3 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 8.3, résolutions transmises pour information, monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Vous avez entre les mains les autres résolutions, les autres matières qui ont été traitées au Comité des programmes donc si vous avez des questions, ça me fera plaisir d'y répondre.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur ces résolutions? M. Laplante.

Laplante : Merci monsieur le président. Je sais pas si c'est le meilleur temps pour ma question, mais c'est une question au CPR à propos de quelque chose qui n'est pas dans les comptes-rendus sur lesquels on a pas eu de suivi ça fait déjà une année. Il avait été proposé à un moment donné de créer des profils à l'intérieur de nos programmes et la question avait été retournée au CPR pour retravailler un peu ce qui était proposé. Je me demandais juste s'il y avait eu des développements à ce niveau-là.

VRER : Je peux peut-être répondre monsieur le président. Effectivement, cette question-là je peux vous rassurer qu'on l'a pas perdu de vue. Dans le développement de notre nouvelle stratégie en fait on a une action qui est du genre développer des structures et des programmes souples. J'oublie exactement le libellé, mais c'était dans le sens qu'on veut regarder toute la structure de nos programmes d'études. Moi je le vois dans le cadre de ce travail-là donc c'est un travail qui s'étale je pense que cette action-là c'est de 2024 à 2026 puis à mon avis, c'est mieux de la traiter dans une approche plus globale que de traiter le point spécifique séparément. Je pense que ça va faire partie d'une réflexion qui est comme j'ai dit plus large que juste la question des profils, mais on l'a effectivement pas perdu de vue sénateur Laplante.

Laplante : Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ces précisions. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Dans les résolutions 4 et 5, surtout 5, on parle d'une publication en février du répertoire et une autre au mois de juin ou juillet puis celle du mois de juillet, on dit n'ayant pas d'impact sur l'horaire de cours de l'année universitaire imminente ainsi que la promotion de nouveautés en vue de l'année universitaire. Si je comprends bien, les nouveaux programmes qui seraient adoptés en avril ou au Conseil des gouverneurs en juin on ne les retrouve pas dans la mouture du mois de juin-juillet. Mon autre commentaire c'est de dire les règlements universitaires qui sont adoptés au Sénat d'ici le mois de juin est-ce qu'on les considère des nouveautés et qui seraient inclus dans le répertoire du mois de juin?

VRER : Oui c'est une bonne question madame la secrétaire générale. Je vais peut-être donner un petit peu de contexte puis peut-être que la registraire pourrait rajouter au besoin, mais l'idée ici c'est de permettre par exemple ce qui arrive souvent lorsqu'on publiait seulement une fois par année, on arrivait au mois de juin ou à la fin juin avec notre nouveau répertoire puis depuis plusieurs années déjà, on fait l'inscription des cours en avril donc les personnes étudiantes faisaient leur inscription de cours sans avoir nécessairement les bonnes informations par rapport aux cours et aux programmes. Pour éviter ce décalage-là ce que le Comité des programmes a décidé finalement c'est qu'on publierait un répertoire deux fois par année donc une fois au début février puis les informations qui seraient publiées à ce moment-là seraient en vigueur pour septembre suivant. Pour les choses qui seraient votées ou adoptées après les Sénats ou les conseils après le début février, paraîtraient seulement l'année suivante donc ils seraient juste en vigueur l'année suivante, mais ils paraîtraient au répertoire donc ça ça permettrait par exemple aux équipes de recrutement de faire leur travail avec la bonne information qui est au répertoire, je sais pas si vous me suivez. Si je regarde la résolution

madame la secrétaire générale pour répondre à votre question spécifique aux règlements pour celle-là du mois de juillet, on dit afin que la publication de juillet permette la mise à jour d'informations n'ayant pas d'impact sur l'horaire de cours sur l'année universitaire imminente. Pour moi les règlements n'ont pas d'impact sur l'horaire à moins que je me trompe donc effectivement oui, ils seraient en vigueur à partir du mois de juin. Je sais pas si ça répond.

Secrétaire générale : Oui ça répond et je voudrais féliciter le Comité des programmes les deux pour avoir instauré cette superbe idée d'avoir deux répertoires par année. Merci.

Président d'assemblée : Je vais céder la parole à madame la registraire.

Registraire : Merci monsieur le président. Je voulais juste apporter quelques petites précisions sur ce nouveau cycle de publication du répertoire. Essentiellement, on prépare notre première publication de février pour lundi qui s'en vient et lorsque toute l'information sera mise à jour, une note de service sera envoyée à la communauté universitaire pour les informer de cette publication et aussi des informations qui seront mises à jour en février et quels types d'informations qui pourront être mises à jour en juillet. Évidemment, on comprend que cette année la communication arrive tardivement donc exceptionnellement en juillet 2024, on va accepter de publier des changements en fonction de lot 15 à 24, mais c'est à partir de juillet 2025 que toutes les nouveautés en terme de modifications majeures de programmes ou de création de programmes seront affichées au répertoire, mais ils seront affichées comme étant en vigueur seulement l'année qui suit. Il y aura un petit tableau qui sera préparé et inclus dans la note de service qui sera diffusée en début de semaine.

Président d'assemblée : Merci pour ces précisions. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions sur ce point? Céline Surette.

Surette : Merci. Est-ce que ça veut dire que si on aurait un cours qu'on modifierait puis qu'on voudrait donner à la session d'hiver qu'on pourrait pas faire les modifications en juillet? Je comprends pour des modifications majeures à des programmes, mais si on fait application à des cours, est-ce que le répertoire de juillet peut les mettre à jour pour qu'on puisse offrir le cours à la session d'hiver?

Registraire : Oui. Les modifications qui seront faites par exemple au niveau des descriptions ou des résultats d'apprentissage, une modification à un préalable ou quoi que ce soit, c'est pas quelque chose qui a un impact sur l'horaire donc ça on pourra le faire en juillet certainement. Si on fait l'abolition ou la création de cours, ça normalement ça a un impact sur une feuille de route sur un profil de programme puis c'est ça qu'on veut éviter. On veut que le répertoire de février qui est prêt en vue de l'inscription des étudiants soit fiable et qu'il ne change pas pendant l'année.

Président d'assemblée : Merci. D'autres questions ou commentaires? Je ne vois rien.

9. Rapport du Comité des programmes de cycles supérieurs

9.1 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : On va passer au point 9, rapport du Comité des programmes de cycles supérieurs, le point 9.1, résolutions transmises pour information. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Là également monsieur le président je suis disponible à répondre aux questions s'il y en a.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur les résolutions transmises pour information? Je ne vois rien.

10. Rapport du Comité de la planification

10.1 Ajout de la 2^e année des programmes en psychologie à l'UMCS

Président d'assemblée : On va passer au point numéro 10, rapport du Comité de la planification, le point 10.1, ajout de la 2^e année des programmes en psychologie à l'UMCS. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Ici c'est un projet qui nous provient du nouveau Comité de la planification. C'est un projet qui avait initialement été soumis au Comité des programmes donc dans la transition entre notre ancien système puis le nouveau système suivant la réforme des comités du Sénat. On a jugé bon de renvoyer cette question-là au Comité de la planification et en le faisant, on avait développé des gabarits pour la soumission de projets. C'est comme j'ai dit, c'est un peu dans la transition ici donc le projet avait déjà été soumis, mais quand même lorsqu'on parle d'offrir un programme sur un autre campus, il y a des questions comme par exemple des questions d'ordre financière qui peuvent être soulevées donc on avait demandé aux responsables de préparer le gabarit et c'est ce que vous avez entre les mains. Essentiellement, ce qu'on veut faire ici c'est offrir la 2^e année des programmes de baccalauréat ès arts en psychologie donc on parle de la majeure et de la spécialisation. La 2^e année est déjà offerte à notre campus d'Edmundston et de Moncton donc on voudrait étendre l'offre du programme au campus de Shippagan également. Si vous regardez la documentation, il y a un plan de déploiement dans le sens qu'il y a des cours qui seront offerts sur place, il y en a d'autres qui seront partagés avec le campus d'Edmundston puis il y a une volonté également d'avoir une collaboration entre les trois campus pour permettre l'offre de cette 2^e année au campus de

Shippagan. Voilà monsieur le président, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte l'ajout de la 2^e année des programmes de baccalauréat ès arts en psychologie donc majeure et spécialisation à l'UMCS.

Président d'assemblée : Merci monsieur le vice-recteur. Cette proposition est appuyée par Étienne Dako. Questions ou commentaires sur la proposition? Monique Levesque.

Levesque : Bonjour. J'aimerais savoir si je pouvais après le vote avoir des explications quant aux informations qui vont nous être données par ce comité-là parce que c'est un nouveau comité, j'étais curieuse. Fait qu'après le vote si on pouvait nous expliquer s'il-vous-plaît.

Président d'assemblée : D'accord. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur la proposition? Il n'y a pas de questions, on va passer au vote.

Rochette : Le lien est brisé, moi ça ne fonctionne pas.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y en a d'autres qui ont des problèmes à voter?

?: J'ai le même problème.

Président d'assemblée : On va vérifier.

Clarisse : Ça bien fonctionné pour moi en réessayant.

Thibault : Même chose de mon côté, ça fonctionné.

Dako : Ça fonctionné chez moi aussi.

Président d'assemblée : J'ai une précision, il y a 29 votes qui sont entrés donc ça marche bien dans l'ensemble. Pour les personnes qui n'ont pas pu voter, vous pouvez l'envoyer dans la conversation Teams privée à M. Michel Couture. D'accord? Le résultat du vote : pour 34, contre 0 donc c'est adopté à l'unanimité. Mme Levesque avait une question, monsieur le vice-recteur est-ce que vous voulez y réponde?

VRER : Oui, je peux tenter. C'est comme j'ai mentionné, le processus qu'on a utilisé ici est un peu inhabituel dans le sens qu'on a utilisé cette approche-là parce qu'on est en transition. Normalement lorsqu'une unité ou une faculté aimerait d'avancer un projet que ce soit la création ou la modification majeure d'un programme par exemple ou le changement d'offre de site, de lieu, d'offre d'un programme, on aurait ce qu'on appelle un avant-projet. L'idée c'est d'aller chercher un peu l'approbation du Comité de planification pour s'assurer que ce qu'on veut faire concorde avec le plan stratégique ou le plan de développement de l'université. On a développé un gabarit de formulaires donc ça serait juste pour présenter les informations essentielles liées au projet. Une fois qu'on a donné l'approbation, après ça l'unité peut s'en retourner puis développer vraiment les détails du projet, les formulaires ainsi de suite. Ici le projet avait déjà été soumis, mais on a demandé à l'unité de préparer le gabarit donc typiquement ce qu'on aurait reçu ici ça aurait été peut-être une année, mais dans ce cas-ci c'est juste le lieu donc c'est pas très compliqué, mais supposons que ça aurait été développer un nouveau programme, le Comité de planification aurait donné son approbation si je peux dire, l'unité aurait été travailler puis ensuite une fois que le projet est développé, là ça viendrait au Comité des programmes et au Sénat. C'est un petit peu le cheminement normal qui sera adopté dans le futur. J'espère que j'ai répondu.

Levesque : Je suppose que comme tous les autres comités il y aura un rapport annuel de ce comité-là.

VRER : Oui, absolument.

Levesque : Merci.

Président d'assemblée : Parfait. Ça répond à votre question Mme Levesque? Oui. Parfait.

11. Rapport du Comité des règlements

11.1 Résolution transmise pour information

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 11, rapport du Comité des règlements, le point 11.1, résolution transmise pour information. Je vais céder la parole à la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales, Mme Dawes.

Dawes : Merci. Alors cette résolution c'est pour information. L'idée c'était d'avoir une discussion annuellement sur les filtres pour les demandes d'admission dans les programmes de contingentement pour que l'information soit bien communiquée et qu'on ait une veille sur les filtres utilisés.

Président d'assemblée : Parfait, merci. Est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions pour Mme Dawes? C'est parfait, merci beaucoup madame la vice-rectrice adjointe.

12. Rapport du Comité de sélection des grades honorifiques

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 12, rapport du Comité de sélection des grades honorifiques. Pour ce point-là, on va demander que le Sénat se transforme en huit clos et j'aurais besoin à main levée d'une proposition et d'un appui. Sylvie Morin propose appuyée par Monique Levesque. Est-ce qu'il y a des gens qui s'opposent à ce qu'on se transforme en huit clos. Je ne vois aucune main levée donc on va donner 10-15 secondes au technicien pour faire le nécessaire et on va reprendre. En tout, on consacra environ 30 minutes à ce point-là pour ceux qui se joignent à nous en webdiffusion. On va recommencer. Les documents ont été déposés dans la plateforme DiliTrust et on vous demande de ne pas télécharger ces documents-là, mais d'en prendre connaissance donc vous pouvez si ce n'est pas déjà fait consulter les documents. On va vous donner à peu près 15 minutes pour en faire la lecture et par la suite, on pourra avoir la discussion et passer au vote.

13. Destruction des fichiers Excel comprenant le détail des votes

Président d'assemblée : Nous allons reprendre. Nous sommes au point 13, destruction des fichiers Excel comprenant le détail des votes. J'ai besoin d'une ou d'un proposeur et d'un appui. Hector Adégbidi appuyé par Olivier Clarisse. C'est un vote à main levée donc s'il y a des personnes qui s'opposent, levez la main. Une opposition c'est donc noté, c'est adopté.

14. Statistiques d'inscription pour la session d'hiver 2024

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 14, statistiques d'inscription pour la session d'hiver 2024 et je vais céder la parole à madame la registraire pour ce point-là.

Registraire : Merci monsieur le président. Je vais partager mon écran. Est-ce que vous voyez bien le partage d'écran?

Président d'assemblée : Oui, on voit bien.

Registraire : Excellent. J'ai le plaisir aujourd'hui de vous présenter les statistiques d'inscriptions à la session d'hiver 2024. C'est une première fois qu'on fait cette présentation-là au Sénat académique en raison de l'occurrence des rencontres donc ça me fait plaisir. Contrairement à la présentation que je fais typiquement au Sénat académique du mois d'août où il y a également des informations sur les statistiques d'admission, aujourd'hui on va vraiment se tenir aux statistiques d'inscriptions à la session seulement. Vous avez reçu des informations dans le DiliTrust. Il y a la ventilation un petit peu plus détaillée, mais aujourd'hui ça sera un sommaire des informations. En date du 24 janvier, 2024 qui était juste suivant la date limite de retrait sans mention au dossier, il y avait 5 229 inscriptions à temps complet sur le réseau qui représente une augmentation de 306 inscriptions en comparaison avec la même date l'an dernier et ça représente une augmentation de 6.3 % de notre effectif étudiant. Les inscriptions canadiennes sont à la baisse avec 40 inscriptions de moins que l'année dernière et représentent maintenant 62 % de l'effectif alors que les inscriptions de l'international sont à la hausse donc plus 349 qui représentent maintenant 38 % de notre effectif étudiant. Le tableau que vous voyez à l'écran ça fait état des statistiques d'inscriptions à la session d'hiver depuis les dix dernières années donc on recule jusqu'en 2014, ça vous permet de voir les grandes tendances. Dans la barre en jaune, vous voyez les totaux de l'effectif et puis en bleu on voit les inscriptions canadiennes et en vert on voit les inscriptions de l'international. Évidemment, la baisse d'un peu plus de 400 inscriptions du côté des Canadiennes et des Canadiens depuis les dix dernières années c'est quand même assez inquiétant et puis si on recule même jusqu'en 2010, en 2010 c'était vraiment l'apogée de nos inscriptions, on avait plus de 5 000 inscriptions et à partir de 2010, on a commencé à voir une diminution graduelle donc en 2014 les données que vous voyez on était déjà dans cette veine-là de diminution. Si on recule en 2010, c'est près de 1 000 inscriptions canadiennes de différence avec aujourd'hui. Ces statistiques ont été présentées récemment au Comité de la planification et puis on a mandaté un comité pour se pencher sur la question de la diminution des inscriptions provenant du Canada. Ce comité-là va regarder les données de plusieurs différents angles et évidemment on va se pencher sur toute la question des étudiants entrant donc quelle est la démographie, quelles sont les tendances qu'on a pu constater dans notre environnement et quel est le taux de participation qu'on voit dans les écoles. On va également se pencher sur la rétention de nos étudiants canadiens et puis ce aux différents cycles d'études donc on souhaite revenir avec plus d'informations à ce sujet-là dans les semaines ou les mois qui suivent. Ici dans le tableau, vous voyez les statistiques d'inscriptions sur les cinq dernières années. Ici on compare les données à l'automne et à l'hiver à la date limite de retrait sans mention. Typiquement, on voyait par le passé que entre le début septembre et le début janvier on avait une diminution d'environ 200 inscriptions et on voit que cet écart est en train de rétrécir donc de plus en plus, les statistiques à la session d'hiver ressemblent beaucoup à ceux qu'on voit à la session d'automne donc l'écart maintenant est seulement de 87 inscriptions entre le début de l'automne et le début de l'hiver. L'écart qui se rétrécit s'explique par le très grand nombre de type N qu'on accueille à l'hiver donc des nouvelles personnes étudiantes qui commencent à l'étude à la session d'hiver. Ici on fait une ventilation des inscriptions par campus donc vous voyez les chiffres pour chacune des composantes. Au campus d'Edmundston à la session d'hiver, on a 743 inscriptions en total ce qui représente une augmentation de 139 donc 65 % vient de l'international et 35 % du Canada. Au campus de Moncton, on a un total de 3 885 inscriptions qui représente une augmentation de 122 et nos proportions sont de 28 % inscriptions de l'international et 72 % du Canada. Au campus de Shippagan, on est à 601 inscriptions, une augmentation de 48 personnes et la division est de

58 % de l'international et 42 % du Canada et je constate qu'il y a un petit chiffre qui manque dans le tableau pour l'UMCS, le petit chiffre manquant c'est 318 inscriptions non-canadiennes en 2023. Ici on présente plutôt les statistiques d'inscription par faculté. Vous pouvez voir, j'ai décidé d'inclure les trois dernières années pour que vous puissiez voir un petit peu les changements qui s'effectuent. Au niveau des augmentations, on peut constater à vue d'œil que la Faculté d'administration a des augmentations assez importantes donc encore cette année 84 inscriptions de plus ou 6 %. Aux arts et sciences sociales, plus 107, en ingénierie on a également des augmentations et en sciences de la santé et des services communautaires et les sciences et puis on constate une stabilité dans les autres programmes donc pas de grosses diminutions dans aucune des facultés donc des chiffres quand même assez stables. Ici contrairement au tableau que vous avez vu il y a quelques diapos, je présente les statistiques d'inscriptions sur cinq ans, mais en comparant les données officielles du 1^{er} décembre donc vraiment les données les plus représentatives de notre session d'automne et les statistiques d'inscriptions à la date limite de retrait en janvier. L'objectif de ce tableau-là c'est vraiment de voir quel est l'écart qu'on peut constater entre la fin de la session d'automne et le début de la session de janvier. On voit que dans les trois premières années on suit les tendances habituelles donc on voyait une diminution quand même entre les sessions et puis en 22, on a commencé à voir une augmentation à l'hiver donc on avait plus d'inscriptions à la session d'hiver qu'à l'automne. L'année dernière c'était pas mal en égalité et cette année aussi il y a très peu d'écart entre la fin de la session d'automne et le début de la session d'hiver. Ici on représente un peu cet écart-là donc en bleu vous voyez l'écart en chiffres absolus entre les sessions donc ici on voit qu'en 23-24 on a seulement une différence de 15 inscriptions entre le début décembre et début janvier. Si on fait le calcul si on aurait pas nos types N qu'est-ce que pourrait représenter cet écart-là. Là on voit que l'écart se creuse quand même donc on voit l'importance des types N pour vraiment diminuer l'écart entre les sessions et puis la proportion de l'écart augmente évidemment, on est rendu à 9 %, mais dans la prochaine diapo, je vous explique un peu qu'est-ce qui explique cet écart-là. Essentiellement entre les deux sessions, on a une diplomation donc on a 249 personnes étudiantes qui sont prévues d'obtenir leur diplôme en février donc leurs études se sont arrêtées pour cette raison-là. On avait 48 personnes qu'on avait accueillies en mobilité à l'automne qui sont de retour dans leur établissement d'origine donc c'est pas de réels départs, c'est des gens déjà pour qui on savait que c'était seulement une session qu'ils étaient ici. On a 37 personnes qui sont suspendues ou exclues pour des raisons académiques avec les exigences de maintien dans les programmes. On accueille 459 types N et puis on a 140 départs et abandons ce qui représente 2.6 % de l'effectif qu'on avait à l'hiver. Juste pour vous situer un petit peu qu'est-ce que représentent ces chiffres-là, au niveau des personnes diplômées c'est quand même un chiffre très impressionnant, c'est presque le double du nombre de diplômés qu'on aurait typiquement en février et puis au niveau des abandons qu'on constate, ça peut paraître comme beaucoup d'étudiants, mais c'est quand même plus faible que l'an dernier, l'an dernier on avait 155 départs et abandons entre les sessions et ça représentait 3.2 % de notre effectif au lieu du 2.6 qu'on voit maintenant. Et cela met fin à la présentation.

Président d'assemblée : Merci beaucoup madame la registraire, il y aura sans doute des questions ou des commentaires. Sylvie Morin.

Morin : Je sais pas si tu peux remettre ton partage, il y a une des diapositives où j'ai pas bien compris un peu l'écart qu'il y avait entre l'UMCE et l'UMCS et les facultés au niveau du nombre d'inscriptions. Je pense c'est peut-être la quatrième ou cinquième diapo. Est-ce que dans ces statistiques-là on considère seulement les inscriptions par exemple pour l'UMCE en foresterie des programmes qui existent pas au campus de Moncton parce que ça reflète pas le nombre d'inscriptions qu'on a au campus?

Registraire : Oui, tout à fait c'est exactement ça. C'est une ventilation par faculté donc toutes vos autres inscriptions sont comptabilisées au niveau de la faculté d'attache donc administration, Faculté des arts et sciences sociales puis là c'est vraiment seulement les inscriptions des programmes qui sont terminaux chez vous. Pour l'UMCE essentiellement c'est la foresterie puis l'UMCS on a le programme de gestion de l'information et gestion des zones côtières.

Morin : Est-ce que les diplômés par exemple le D.A.A. ou les étudiants de diplôme au campus d'Edmundston ont été inclus dans la Faculté d'administration?

Registraire : Oui, je crois que oui.

Morin : Ok, même si le programme est terminal au campus d'Edmundston c'est quand même inclus avec les statistiques de la faculté.

Registraire : Oui.

Président d'assemblée : Merci. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Merci Stéphanie pour l'excellente présentation. Juste pour faire un suivi à la question de la doyenne Morin, est-ce qu'il serait possible dans une future présentation de tableaux de représenter le nombre des étudiants dans les programmes de leur lieu d'attache finalement, leur lieu d'études par campus ce qui permettrait de pondérer la diversité de la population étudiante entre les différents campus? Je pense que ça ajouterait de l'information supplémentaire à ce niveau-là. Moi j'ai une question sur les départs et abandons. Vous avez mentionné qu'il y a environ 140 départs et abandons

et est-ce qu'on est en mesure de distinguer entre les départs et les abandons de programme? Est-ce que vous êtes en mesure de faire cette distinction-là?

Registraire : À ce moment-ci, non. Il faut qu'on fasse le sondage de sortie donc le chercheur institutionnel a travaillé sur un contenu de sondage qu'on va administrer de façon rétroactive pour cette session auprès de ces étudiants-là, mais au mois d'août, le Sénat académique avait accepté des modifications au niveau des règlements sur l'avis de départ et la suspension des inscriptions au premier cycle et dorénavant lorsque les étudiants vont vouloir interrompre leurs études, ils vont devoir remplir ce nouveau formulaire d'avis de départ qui va nous donner beaucoup plus de renseignements qu'on a présentement. Pour revenir sur le premier commentaire pour la ventilation des inscriptions par faculté et par campus, dans le document plus détaillé un petit peu moins convivial que je vous ai envoyés dans DiliTrust, il y a quand même une ventilation par faculté et par campus qui est disponible.

Président d'assemblée : Parfait, merci. Olivier Clarisse.

Clarisse : Merci madame la registraire pour cette excellente synthèse. Je ne peux que remarquer qu'on a une dépendance de plus en plus accrue au niveau des étudiants internationaux et c'est une excellente nouvelle à l'université, il faut l'accueillir. Maintenant ça va aussi avec son lot de défis notamment lorsqu'on entend des commentaires nauséabonds actuellement sur la pénurie de logements et l'influence de l'immigration, deux choses pas forcément biens, mais avec un discours où il y a un certain repli sur soi-même au Canada. Mon préambule c'est juste pour dire qu'il y a tout de même beaucoup de nos campus ou de nos facultés qui sont une population étudiante internationale assez importante et il y a un message actuellement du gouvernement fédéral où il y a un certain quota en baisse ici, est-ce que ça nous inquiète ou est-ce qu'on développe des stratégies pour être sûr que cette baisse de 35 % ne va pas nous affecter énormément? Pour nous c'est une chose, mais surtout les étudiants internationaux qui sont déjà en place ici parce que je pense que ça serait pas mal d'inquiétude.

Président d'assemblée : M. Clarisse avant de céder la parole à madame la registraire, le recteur me fait savoir qu'il va aborder cette question-là dans son rapport dans quelques minutes.

Clarisse : Je note ça, mais je voulais être sûr que _____. Madame la registraire vous n'avez pas besoin de répondre dans ce cas-là.

Président d'assemblée : Parfait, merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Non. Merci beaucoup madame la registraire pour cette présentation.

15. Rapport du recteur et vice-chancelier

Président d'assemblée : On va passer au point 15, rapport du recteur et vice-chancelier et on va projeter la présentation dans quelques instants.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Mon rapport sont des ajouts suite au dernier rapport que j'avais fait lors du dernier Sénat au mois de décembre. En ce qui concerne le chantier milieu de vie, vous aviez parlé sénateur Clarisse de la question du logement. Évidemment, c'est sur le radar de l'équipe de direction et on a demandé à notre chercheur institutionnel, Jérémie Dupuis, de faire un sondage au mois de novembre et donc on peut voir qu'il y a quand même eu au-delà de 750 répondants à ce sondage-là que 65 % des personnes sont satisfaites avec leur situation de logement, tout près de 60 % satisfaits avec la qualité du logement, on a quand même 40 % qui le sont moins. La moitié de nos étudiants habitent à moins de deux kilomètres de leur campus et lorsqu'on leur demande leur préférence pour un logement, évidemment le prix vient en tête de liste, la distance au campus considérant l'absence de transport en commun et la taille du logement et de même que la proximité des commodités. En terme de difficulté de trouver un logement adéquat à la session d'automne, ça représentait environ un étudiant sur quatre qui avait présenté des défis de se trouver un logement. Il y avait une certaine variation d'un campus à l'autre, 33 % à Edmundston, 21 % à Moncton et 22 % à Shippagan puis ça affecte plus nos étudiants internationaux à 32 %, mais ça affecte également nos étudiants acadiens avec 17 %. Il y a également difficulté de façon une question plus générale, est-ce que vous avez déjà eu de la difficulté à vous trouver un logement durant vos études donc encore une fois 45 % des répondants nous ont dits qu'ils avaient eu à un moment donné dans leur parcours académique des difficultés d'études. J'en profite pour vous rappeler votre période d'études v'là 10-15-20 ans, on avait tous à se trouver un logement et on avait également des défis qui étaient similaires, mais qui sont encore probablement plus importants aujourd'hui que ça l'était. Ce qui m'inquiète c'est souvent cette question d'accommodement temporaire, c'est-à-dire des étudiants qui nous arrivent qui n'ont pas prévu de logement avant leur arrivée qui doivent soit séjourner à l'hôtel ou chez des amis ou de la parenté donc c'est 20 %, c'est un sur cinq qui ont dû recourir à un accommodement temporaire avant de se trouver un logement. Évidemment, ça affecte davantage nos étudiants non-canadiens, nos étudiants internationaux et cette statistique-là nous a amenés entre autres à réduire le nombre d'offres qu'on a faits pour la session d'hiver et également d'exiger une preuve de logement à nos étudiants avant leur arrivée avant de leur permettre de s'inscrire à la session d'hiver. L'autre action qu'on a prise c'est d'offrir un contrat pour un poste de coordinateur pour assister les étudiants à se trouver un logement et également de travailler en amont, c'est-à-dire avant même qu'ils arrivent de les aider à se trouver un logement afin de réduire ce 20 %-là d'étudiants qui nous arrivent et qui doivent séjourner dans des hôtels ou des airbnb et c'est souvent le coût qui est quand

même assez excessif qui les taxe sur le plan financier. On a également contribué à ce niveau-là à la session d'automne comme on l'avait fait l'année précédente. Afin de combler une partie de ce défi au niveau du logement, je vous rappellerai qu'on a soumis deux projets de construction de résidences au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'un coût global d'à peu près 30 millions, un projet de 64 places à Edmundston et 180 places au campus de Moncton. On avait également soumis une demande de remboursement pour des investissements qui avaient déjà été faits au niveau du campus de Shippagan. En janvier dernier dans le contexte de l'annonce du fédéral, nous avons reçu des nouvelles de la province qui de leur côté aimerait qu'on augmente le nombre de places dans nos résidences ou dans des logements appartements, mais l'impact de ça évidemment ça augmente de façon considérable les coûts donc nos équipes sont présentement tant à Edmundston qu'à Moncton à réviser les designs qu'on avait faits au niveau des résidences afin de voir quelle serait notre capacité en terme de construction que nous on pourrait assumer comme institution. À Edmundston on avait un projet en deux étapes, c'est-à-dire il y avait eu un design de 32 places qu'on avait augmenté à 64 places donc à Edmundston on devrait être en mesure de recevoir des nouveaux devis avec des nouveaux estimés et en lien avec le financement offert par la province, on devrait être en mesure de prendre une décision dans les prochaines semaines. Du côté du campus de Moncton compte tenu du nombre de places qu'ils aimeraient qu'on construise, on a également fait un appel d'offres d'intérêt auprès des constructeurs développeurs et on va commencer à avoir des discussions avec eux pour voir leur capacité et leur intérêt. La bonne nouvelle qu'on a eue cette semaine également c'est l'offre du gouvernement fédéral de permettre aux universités de même qu'aux développeurs qui veulent construire du logement abordable pour les étudiants que ce soit sur les terres du campus ou à l'extérieur d'avoir accès autour des terrains privilégiés ce qui va nous permettre d'être un peu plus je dirais proactifs dans le nombre de places qu'on pourrait construire. Évidemment, chaque jour chaque semaine qu'on attend pour prendre nos décisions va retarder la mise en chantier de ces résidences donc on est vraiment très conscient de ça et donc on va certainement prendre les décisions dans les prochaines semaines. En ce qui concerne du côté du milieu de vie, évidemment on a annoncé la semaine passée ou v'là deux semaines un plafond des permis d'études au Canada ce qui m'a amené à avoir des discussions avec différents représentants sur la scène politique pour les sensibiliser à la fois aux défis et aux besoins en terme de main-d'œuvre au niveau de la population du Nouveau-Brunswick et dans nos trois campus et on a également participé à représenter l'université sur des événements à la fois sur la scène municipale l'état des trois communautés et également une participation au niveau de l'état de la province et récemment la semaine passée au début de la semaine j'étais à l'état de la cité d'Edmundston. Évidemment, tout le dossier du logement étudiant et des plafonds faisait partie de nos discussions. J'aimerais souligner également des succès. On sait qu'on a huit membres de notre communauté universitaire faisant partie des 30 francophones en bas de 30 ans à surveiller, à la fois nos deux présidents de la FÉÉCUM, Étienne et Jovial, qui font partie des huit membres qui ont été identifiés. Également, un prix de notre station de radio Codiak 93.5 FM qui a reçu un prix de l'ADISQ ou la radio universitaire et collégiale de l'année. Également, deux membres du corps professoral ont été élus membres de la Société royale du Canada, Michel Cardin du Département de musique et Suzanne Dupuis-Blanchard en sciences infirmières, qui ont eu cette honneur afin de souligner leur impact dans leurs domaines d'études et de recherches respectif donc bravo à Michel et Suzanne. Également, une somme record de 1.2 millions qui a été versée à 525 étudiants/étudiantes à l'Université de Moncton campus d'Edmundston. Alors bravo. Du côté enseignement et recherche développement et création, au cours des derniers mois, il y a eu tout près de 16 subventions et contrats de recherche qui ont été obtenus par les membres du corps professoral pour un total de près de 3 millions. J'en souligne quelques-unes du côté de la santé, construire les fondations d'un système de santé apprenant pour les services intégrés en santé mentale pour les gens du Nouveau-Brunswick, une thématique fort importante qui a été obtenue par Vicky Plourde et plusieurs collaborateurs, une subvention de 1.5 millions sur cinq ans. Également, un autre défi dans le système de santé, l'accès aux services de santé en français pour les communautés francophones en situation minoritaire, un dialogue provincial sur la rétention des professionnels de la santé donc une subvention obtenue par Stéphanie Collin et ses collaborateurs 340 000 sur cinq ans. Sur le plan également d'inauguration, on a eu l'opportunité d'inaugurer l'arboretum à l'Université de Moncton campus de Shippagan en collaboration avec les premières nations Mi'kmaq. L'arboretum c'est au-delà de 100 arbres et arbustes de la forêt canadienne, 32 espèces de plantes _____. Il va y avoir également un jardin autochtone de plantes médicinales _____ tout près de dix mètres qui a été érigé et également le pavillon d'enseignement à l'extérieur et centre d'interprétation donc je vous invite à en faire la publicité, d'inviter les gens l'été prochain à faire un tour au campus de Shippagan pour visiter ces nouvelles installations. Sur le plan de la dénomination de l'Université de Moncton, il y a eu une décision de ne pas poursuivre le processus de réflexion lors de la réunion du Conseil du 9 décembre 2023 et il a été proposé deux actions, soit de mettre en place un comité de contextualisation de l'origine du nom de l'université et également d'actualiser la politique de toponomie sur la base des meilleures pratiques au Canada donc tout prochainement, il y aura un appel d'intérêt également pour former ce comité en lien avec le processus de contextualisation et présentement il y a un relevé de littérature qui est en train de s'effectuer pour avoir une première ébauche d'une nouvelle politique de toponomie. En terme de projets phares au-delà du projet des résidences, on va au cours du prochain semestre s'attaquer à faire avancer le dossier de réinventer le réseau pour la pérennité de l'Université de Moncton. Présentement, je suis en tournée auprès des campus et facultés afin d'ouvrir la discussion de voir les points de vue au niveau des unités qu'est-ce que ça implique un travail en réseau pour certains des programmes, certains des partenaires particulièrement au niveau de la faculté comme telle. Faire aussi une mise à jour sur l'évolution du plan stratégique des facultés et discuter également de la signature Moncton puisque nous devons préciser ce qu'on entend et comment on va la développer et ça d'ici la fin mars-avril puisqu'on doit l'identifier dans le rapport sur l'évaluation continue de nos programmes. La prochaine étape sera de faire l'équivalent en visitant les différentes unités administratives. En terme de leadership organisationnel, on a eu une première rencontre des cours capitaines des cinq chantiers de la stratégie ce qui

nous a permis de faire le bilan des actions qui sont en cours de réalisation et également d'identifier les prochaines actions prioritaires pour les prochains 120 jours. C'est une approche qu'on essaie de mettre en place afin de s'assurer que les différentes actions qui sont mises de l'avant puissent avancer et on a eu des discussions à savoir s'il y avait des blocages et travailler en collaboration pour y trouver des solutions. La prochaine étape à ce niveau-là c'est de développer des chartes de projets pour les projets phares et des actions prioritaires de même que finaliser notre tableau de bord en ce qui concerne les indices de réalisation pour les actions et les différents chantiers. On aura de l'aide pour ça. On avait identifié dans la stratégie un poste important qui était un poste de coordonnateur ou coordonnatrice de projets en planification stratégique et on a eu un processus de sélection et c'est Hinde Kheroua qui a eu le poste et donc elle a déjà commencé dès janvier à nous assister pour faire avancer la stratégie. On va donc continuer à travailler sur les résidences étudiantes et l'approche qu'on a également à l'équipe de direction c'est d'identifier évidemment plusieurs dossiers sur nos tables, mais on identifie un des projets qui est la priorité des priorités si je peux m'exprimer ainsi, et on s'attend à ce que ce projet-là avance beaucoup plus rapidement que les autres. En ce qui concerne le chantier milieu de vie, présentement le projet prioritaire c'est la révision de nos programmes d'aide financière et de bourses avec aussi une lentille pour nos étudiants internationaux sachant que la grande majorité de nos programmes d'aide particulièrement des bourses qui sont en dotation et en fiducie sont orientées vers les étudiants canadiens. On veut simplifier le processus, on veut s'assurer que toutes les bourses que nous disposons sont offertes d'une année à l'autre et aussi on veut simplifier soit à l'aide d'une plateforme l'accès à ces bourses-là pour l'étudiant puis également alléger la gestion de ce programme-là. Au niveau du chantier talent, il y a des discussions avec les associations professorales en ce qui touche les fonds de pension pour faire une transition vers des fonds de pension à prestations déterminées vers un fonds de pension à risques partagés avec indexation annuelle. Au niveau de l'enseignement et de la recherche et développement, évidemment on doit déposer le cadre d'assurance de qualité et aussi le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche travaille sur la nouvelle plateforme pour accélérer des processus de création, de modification et d'abolition de programmes. Au niveau du chantier communautaire, il y a des discussions en ce qui touche l'incubateur d'analyse de résolutions d'enjeux sociaux et des discussions à la fois sur le titre et sur le contenu. On verra où cette discussion va nous amener. Également au niveau du leadership organisationnel, l'objectif est vraiment de déposer la nouvelle mouture de la politique sur la violence à caractère sexuel, mais ça va permettre de mise à jour également de notre politique sur l'environnement sain et respectueux et le code de conduite. Enfin en parallèle avec le projet phare sur l'optimisation de l'expertise au sein du réseau, on va initier une révision ou tout de moins une discussion sur l'organigramme institutionnel particulièrement au niveau du volet administratif dans un premier temps et pour aider à l'avancement de ces projets-là, on avait annoncé dans la stratégie l'engagement de deux personnes avec de l'expertise dans l'approche lean et donc une première conseillère en développement et efficacité organisationnelle, Hinde Sabrina Sergoua qui va initier l'évaluation et travailler avec notre service des ressources humaines pour améliorer l'efficacité au niveau des différents processus administratifs. Évidemment le sujet du jour M. Clarisse, réduction à 35 % du nombre de permis d'études et j'ajouterais une deuxième ligne, l'obligation d'avoir une lettre d'attestation ou d'approbation de la Province du Nouveau-Brunswick qui était une étape administrative qui s'est ajoutée au processus d'admission au niveau de nos étudiants internationaux. Avec les discussions qu'on a eues et les rencontres au niveau des différentes associations professionnelles, discussions avec les ministres et les députés, je crois qu'on peut dire que l'impact de la réduction pour le Nouveau-Brunswick pour l'Université de Moncton est mineure sur le nombre total de permis qui vont nous être attribués. Par contre, l'impact pourrait être très majeur sur le nombre d'inscriptions en septembre 2024 et la raison c'est qu'on a un processus qui était auparavant en quatre phases alors qu'avec l'attestation du gouvernement on ajoute une cinquième phase. Si on se fie à notre bureau de recrutement, le directeur Denis Boucher a fait des estimés pour cette année sur la base de nos expériences antérieures et on devrait s'attendre à recevoir au-delà de 7 000 demandes. En général sur 7 000 demandes, il y a environ 55 % des candidats qui répondent à nos critères et exigences en fonction des programmes donc des prérequis et les moyennes d'entrée. Environ 65 % de ceux-ci acceptent notre offre et choisissent l'Université de Moncton de poursuivre le processus ce qui nous amène à 2 530 offres qu'on faisait normalement. Toutefois avec l'attestation du gouvernement du Nouveau-Brunswick, en 1^{ère} année on pourrait avoir accès peut-être à un maximum de 900 lettres d'admission en 1^{ère} année ce qui est nettement de ça des 2 530 qui acceptent notre offre parce qu'une fois qu'on leur donne leur lettre d'acceptation, à titre d'exemple si on donne 885 lettres parmi les 2 530 candidats possibles avec un taux de conversion d'inscriptions d'à peu près 35 %, ça pourrait représenter 310 étudiants sur nos trois campus en septembre 2024 et c'est là qu'on s'aperçoit que les politiciens sont pas conscients que pour avoir 885 étudiants en septembre qui serait notre nombre de permis attribués à l'Université de Moncton sur les trois campus, pour avoir 885 étudiants ça nous prendrait 2 530 offres associées à des lettres d'acceptation parce que le permis d'études, le pourcentage d'obtention du permis d'études c'est à peu près 35 %. Ça peut être significatif pour palier à s'assurer que chacun de nos permis d'études et de nos lettres d'attestation puissent être en mesure d'amener un étudiant réel en septembre. Évidemment, on continue nos discussions avec nos associations universitaires. On a également avec nos discussions ce matin j'étais avec le Député Cormier qui a de bonnes relations avec le Ministre Miller. On a également puis suite au Sénat on va avoir une réunion puisqu'on a demandé à nos équipes sur les trois campus de faire une révision du processus d'admission et ça c'est vraiment pour optimiser notre location de permis. Présentement lorsque l'étudiant on lui fait une offre, il va chercher son permis à l'IRCC et il va payer ses frais de scolarité en septembre avant de s'inscrire. Une des options serait de demander des frais d'inscription à l'avance si on veut jumeler une lettre d'acceptation du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour augmenter les chances qu'ils soient vraiment avec nous en septembre parce que lorsque l'étudiant a son permis d'études, évidemment il peut venir chez-nous, mais il peut choisir aussi une autre université. L'autre

élément dans ce dossier-là c'est que la seule province qui recrute présentement, qui est en mesure de recruter présentement, c'est le Québec puisqu'ils ont en place un processus d'approbation de la province depuis déjà cinq ans et donc ils sont en mesure de poursuivre leur recrutement. L'autre facteur qui peut être inquiétant c'est le fait qu'à l'extérieur du Québec, toutes les autres provinces sont présentement élaborées comment ils vont distribuer les permis d'études et élaborer leur processus de sélection ou d'approbation ou d'attestation des offres qu'on pourrait faire auprès de nos étudiants. On sait qu'au Québec après cinq ans d'expérience ça prend environ cinq semaines ce processus d'attestation, l'évaluation du dossier et pour avoir ou soit qu'ils ont cette lettre d'attestation-là, ils déposent leur dossier à Immigration Réfugiés Canada et ça peut prendre jusqu'en moyenne huit semaines donc on parle ici d'à peu près trois mois de processus ce qui nous a amenés à faire beaucoup de pression sur les gouvernements pour qu'ils retardent la mise en place de cette mesure en septembre 2025 pour laisser la chance aux provinces de s'organiser et d'établir des processus en place. Cette demande-là ne semble pas être recevable tout au moins à date par le gouvernement fédéral et donc on va voir. On est censé avoir des réunions avec le gouvernement provincial pour à la fois discuter du nombre de permis qui vont nous allouer et également du processus d'évaluation des dossiers pour qu'ils puissent nous donner la lettre d'acceptation à l'étudiant pour qu'il puisse faire sa demande de permis. Ça m'amène à l'autre stratégie que la registraire a parlé, c'est-à-dire le fait qu'on a perdu tout près de 1 000 étudiants acadiens depuis 2010 et ce n'est pas dû à une baisse de la démographie, c'est 500 étudiants à peu près depuis 2014 et juste cette année, on avait à peu près 330 étudiants qui avaient appliqué chez-nous et qui ont reçu une offre d'admission, mais qui ont choisi une autre université pour poursuivre leurs études. Donc ça va être très important très très court terme d'identifier une stratégie de recrutement ciblée pour nos étudiants acadiens et canadiens et peut-être aussi repenser le processus d'admission beaucoup plus rapide pour nos étudiants acadiens puisqu'on doit se trouver un « tampon » parce que si on veut aller chercher 30 % de ces trois cents-là, c'est 100 étudiants qui pourraient combler probablement la perte transitoire d'étudiants internationaux qu'on risque d'avoir à l'automne prochain. Je vais m'arrêter ici pour prendre des questions. Merci monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci monsieur le recteur. Alors est-ce qu'il y a des questions? Monsieur le vice-recteur, question?

VRER : Merci monsieur le président. Peut-être juste un complément d'information monsieur le recteur. Je pense pas que vous l'avez mentionné, mais les cycles supérieurs sont exclus du cap ou du plafond des permis d'études donc ça aussi c'est un volet où on peut mettre beaucoup d'emphase pour le recrutement étudiant aux cycles supérieurs puis comme vous le savez, ça fait partie de la stratégie aussi, on veut augmenter notre capacité puis augmenter nos chiffres aux cycles supérieurs donc c'est peut-être l'occasion d'accélérer ce volet-là aussi. C'était juste un petit morceau d'information.

Président d'assemblée : Merci monsieur le vice-recteur. M. Clarisse.

Clarisse : Merci monsieur le recteur, vous avez répondu à beaucoup de mes questions. Je vais demander une précision parce que je ne suis pas sûr d'avoir bien compris le chiffre de 885 et 900 ___ d'acceptation. Est-ce que 900 c'est le nombre qui est alloué d'étudiantes et d'étudiants qui pourraient arriver à l'université par la province et par le fédéral ou d'où vient ce chiffre de 900 parce que j'avoue que j'étais un petit peu perdu dans ce chiffre-là. J'ai bien compris le reste de l'explication, mais c'est ce 885 je n'ai pas compris d'où il venait.

Recteur et vice-chancelier : On peut penser que si on se fie un peu aux données disponibles actuelles, il y a quand même un angle mort c'est qu'on a pas accès aux données des collèges privés du Nouveau-Brunswick. On peut avoir accès aux données à la CESPМ des institutions publiques donc sur cette base-là, le 885 étudiants représente à peu près 15 % des étudiants et donc c'est ce qu'on pense que sera notre part pour les premières années seulement parce que présentement, on a à peu près 1 900 étudiants sur nos quatre ans dans l'ensemble des campus. Le fédéral avait dit qu'il était pour accorder le nombre de permis en fonction proportionnelle à la population, mais en éliminant justement les étudiants gradués, les étudiants qui sont dans le système primaire et secondaire, ça pourrait nous amener à aller chercher pour le Nouveau-Brunswick autour de 7 500 donc le 15 % c'est à peu près relié à ça. Ici ce qu'il faut comprendre c'est 7 000 demandes, 3 000 quelques qui rencontrent nos critères et 2 300 qui acceptent nos offres pour avoir le 885. Ici c'est technique. Si la province nous dit on vous donne que 885 lettres d'approbation, 35 % de 885 c'est le tiers.

Clarisse : C'est peut-être là où vous pourrez jouer avec la province pour bien leur expliquer que vous l'avez dit que sur les 2 500 demandes qu'on reçoit selon les chiffres, il y en a que 800 qui vont arriver ___ part entière ici et de jouer sur la rapidité du processus parce que les étudiants s'inscrivent au mois de juillet, août ou septembre ___.

Recteur et vice-chancelier : Oui on a envoyé ce matin une infographie très visuel pour expliquer le processus où pourrait être le blocage et on va entamer dès la semaine prochaine des discussions avec la province pour trouver des solutions d'efficacité en terme de livraison des lettres d'attestation. Je pense que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ont eu une rencontre. La province d'après ce qu'ils semblent nous dire pour cette année tout au moins sont plutôt d'avis de faire une attestation rapide, faire confiance aux institutions et ne pas allonger le délai indûment en terme d'évaluation du dossier donc de ce côté-là c'est rassurant. À long terme lorsque la province va prendre conscience qu'elle a le contrôle de la livraison des lettres d'attestation pourrait être tentée de cibler les programmes en lien avec les besoins populationnels donc ça pourrait peut-

être dire plus de permis au collège versus l'université présentement, mais je pense pas que c'est une action qu'ils vont faire cette année parce que la réglementation est déjà en place.

Clarisse : Merci beaucoup.

Président d'assemblée : Merci. M. Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Merci au recteur pour les détails assez complets de son rapport. J'estime que c'est vraiment un rapport très exhaustif, il contient énormément d'éléments et je vais revenir sur deux éléments clés. Mon premier élément va à peu près avec l'inquiétude que le sénateur Olivier Clarisse a présenté tout à l'heure. Évidemment de ce que je comprends, c'est qu'on risque d'être à la remorque de la province, c'est-à-dire que si la province ne nous donne pas le maximum de l'être et que si on regarde les statistiques que le recteur nous a présentées avec 2 500 qui répondent pratiquement à l'offre en partant depuis 7 000 personnes, ça risque d'être très fatal si le nombre d'élèves qu'on nous envoie c'est pas dans ce groupe-là que l'offre d'acceptation est donnée, je crois qu'on risque d'avoir un sérieux sérieux problème. Donc pour moi, faudra peut-être signifier ce rapport qui vient d'être donné l'exprimer davantage à la province pour dire que sur tel nombre de demandes, il y a tel nombre qui accepte et voilà l'offre finale qu'on obtient. Je crois qu'il faut répartir en terme de pourcentage pour qu'on puisse satisfaire à nos besoins parce que de ce que je comprends, ça risque d'être très fatal. Ça c'était un commentaire. Maintenant ma question vient sur le premier élément. D'abord, la registraire a mentionné que 38 % de nos étudiants sont des étudiants internationaux. Dans la présentation du recteur, 32 % de nos étudiants internationaux je crois qu'ils n'ont pas de logement. Je sais pas si ce rapprochement de ces deux pourcentages-là ça se tient, si oui, j'estime qu'on a un sérieux problème de logement et ça la nouvelle qu'ils nous a donné semble une chose, mais ma question est comment est-ce qu'on est capable de satisfaire le 38 %, ce 32 % qui en ont pas du tout ça veut dire qu'on a seulement 6 % qui sont logés. Comment on peut résoudre ce problème de façon très efficace, je sais qu'il y a des éléments qui ont évoqué, mais comment est-ce qu'on est capable de résoudre ça si on est pas capable est-ce qu'on donne raison à la province qui risque de nous téléguider désormais en terme de nombre d'éléments. Alors comment est-ce qu'on peut résoudre ce problème-là de façon efficace?

Recteur et vice-chancelier : Je veux juste rectifier professeur Dako que le 33 % ou le 32 % ils ont un logement, c'est juste qu'ils ont eu de la difficulté à trouver un logement. C'est beaucoup plus le lien entre le 20 % qui nous arrivent à l'aéroport qui ont pas de logement qui doivent se loger temporairement à l'hôtel, bien ce 20 % là est dans le 32 % qui nous disent on a de la difficulté à se trouver du logement, mais soyez rassurés que tous nos étudiants ont eu un toit. La question qu'on se pose c'est la qualité du toit et de l'environnement optimal pour poursuivre des études. Alors on continue à aller chercher de l'information. On pense aussi que dans chacun des campus il y a un coordonnateur qui fait la liaison puis qui parle également aux propriétaires. On sait que certains propriétaires qui ont un peu de difficulté à louer principalement aux étudiants en général et donc on cherche à augmenter le nombre de logements disponibles à court terme à l'extérieur pendant qu'on peut en construire sur place. On est dans un autre contexte, c'est-à-dire que le nombre d'offres d'admissions qu'on fait, avant de les faire on regarde la capacité de logements sur le campus puis à l'extérieur du campus et donc on devrait avoir des meilleures données pour mieux jauger l'équilibre entre offre et capacité de logement.

Président d'assemblée : M. Poitras.

Poitras : Merci monsieur le président. Si j'ai bien compris, les lettres qui seraient fournies par la province disons qu'on aurait un certain montant, on parlait de 880 ou quelque chose sur une possibilité de personnes que nous on cible à 2 000 quelque chose, ça veut dire que les personnes qui refusent ou qui n'acceptent pas on les perd de façon définitive donc je me demande est-ce qu'il y a possibilité de s'assurer que lorsqu'on envoie les lettres, on les envoie aux personnes qui ont plus de chance à accepter notre offre. Donc augmenter le pourcentage plutôt de si on ___ 800 quelques étudiants qu'on envoie les lettres puis on a un taux de succès actuel de 30 %, c'est sûr qu'on en perd beaucoup, mais y a-t-il un moyen aussi de peut-être envoyer les lettres à des personnes en favorisant l'acceptation de quelque façon et d'avoir un meilleur pourcentage de succès?

Recteur et vice-chancelier : Oui. On sait par exemple que le taux de conversion entre les offres puis les inscriptions varient d'un pays à l'autre. Ça peut varier de 1 % à aller jusqu'à 90 %, mais si on prend ce chemin-là, c'est-à-dire que oui on augmente nos chances que nos étudiants soient là en septembre, mais il y a un élément d'équité qui peut poser une question éthique donc il faut faire attention avec ça. L'autre élément c'est que ça fait quand même 25 ans que l'Université de Moncton travaille à l'international, on a donc établi des liens de confiance, nos recruteurs ont établi des liens de confiance avec des institutions dans les pays où on recrute la majorité de nos étudiants puis on est également établi avec des critères quand même assez élevés. Lorsqu'on travaille avec des agences, c'est des agences qui sont certifiées qui doivent répondre à un code d'éthique professionnel donc les chances que ces étudiants-là s'inscrivent sont beaucoup plus élevées que si un étudiant fait une demande sans passer par une agence ou le recruteur parce que nos recruteurs à l'international font aussi des demandes sur place, aident les gens donc ils ont une bonne idée sur les capacités financières de pouvoir répondre également aux nouvelles exigences de l'IRCC qui est passé de 10 000 à 23 000, c'est un autre facteur qui va venir jouer dans l'attribut. Suite au Sénat, on a une rencontre justement pour mettre en place des étapes donc avant de donner notre lettre, on pourrait demander la moitié des frais d'inscriptions et déjà là, ça nous donnerait un indice sur la capacité financière puisqu'il doit devoir de toute façon prouver à l'IRCC qui est en mesure d'avoir au-delà de 25 000 dollars pour avoir son permis d'études. Une fois qu'il va se présenter à l'IRCC avec sa lettre et son permis, on va devoir mettre un timeline

pour avoir une réponse pour qu'on puisse recycler la lettre si le gouvernement nous fait pas confiance en nous donnant 2 500 lettres par exemple. On est en train de mettre en place justement des processus et à chaque année on fait de nouvelles stats et on va être en mesure de peut-être cibler davantage les critères qui vont nous permettre de nous assurer d'avoir des étudiants en septembre.

Président d'assemblée : Merci. M. Ashrit.

Ashrit : Merci monsieur le président et merci monsieur le recteur pour la présentation et tous ces chiffres. Ce que je demande à part des autres problèmes de logement, etc., le délai qui sera causé à cause qu'il y a une autre étape qui a été introduite, est-ce que ça va nous causer des problèmes puis est-ce qu'il y a quelque chose qu'on peut faire pour mitiger le délai. Je sais pas quels sont les critères que la province utilise pour nous donner les lettres. C'est ça qu'est ma question.

Recteur et vice-chancelier : Présentement, on fait beaucoup de sensibilisation et d'éducation auprès des différents paliers gouvernementaux pour les sensibiliser à ce que ça veut dire un taux de conversion. Ce qu'on entend de la province c'est qu'ils sont conscients de l'urgence, ils sont conscients que plus le processus serait compliqué, plus ça aurait de l'impact négatif sur le nombre d'étudiants potentiels en septembre prochain. Évidemment on a notre registraire, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche qui siègent sur les dossiers, je participe également sur certaines tables, on va répéter nos messages, on va espérer qu'ils mettent en place un processus léger et efficient pour pas que l'accès à la lettre pour l'étudiant devienne une lourdeur administrative. C'est ce qu'on va faire présentement pour atténuer ce problème-là. Désolé, j'ai perdu l'idée, vous m'avez fait penser à quelque chose d'autre qui fait partie du processus également, mais ça va me revenir.

Président d'assemblée : Merci. Je vais prendre une dernière question sur ce point-là parce qu'il nous reste encore quelques points à l'ordre du jour et puis il est 16 h moins 10 alors je vais prendre une question d'Amel Kaouche qui n'a pas eu l'occasion de poser une question.

Kaouche : Bonjour tout le monde. Moi c'est plus un commentaire concernant l'obligation qu'ont les étudiants internationaux de payer la moitié des frais de scolarité d'avance. Je pense pas vraiment que c'est une bonne idée. D'un côté les étudiants quand ils viennent ils ramènent pas avec eux une grande somme, c'est les parents qui envoient comme à chaque mois des petites sommes puis en même temps les étudiants travaillent en même temps pour payer les frais de scolarité donc il faut faire attention à cette question donc on risque d'en perdre plus qu'on en gagne. Ça c'est mon premier commentaire puis le deuxième commentaire c'est concernant la nouvelle mesure pour la lettre d'acceptation de la province. C'est qu'il y a des étudiants qui viennent de l'international qui en réalité se sont au début inscrits dans une université québécoise puis après une session ou bien deux pour certaines raisons, ils décident de venir chez-nous au campus d'Edmundston. On voit ça plutôt avec des étudiants qui sont inscrits à l'université à Montréal puis je me pose la question mettons avec cette nouvelle mesure pour la lettre d'acceptation de la province, est-ce que ça serait toujours possible de le faire. Un étudiant provenant de l'international qui est inscrit à une université québécoise est-ce qu'il pourra venir chez-nous? Ça ça peut être mettons une petite solution là qu'on peut chercher ces étudiants-là comme on le fait tout de suite chez-nous au campus d'Edmundston. Merci.

Recteur et vice-chancelier : Oui, c'est une question qui a été soulevée en ce qui a trait à la mobilité des permis d'études et des lettres d'attestation. Effectivement présentement, les étudiants qui ont eu une lettre d'attestation du gouvernement du Québec pourraient avoir leur permis d'études et qu'ils viennent étudier au Nouveau-Brunswick. Les étudiants ont cette liberté, ils doivent aviser l'IRCC de leur changement de leur institution puisqu'ils ont ce qu'on appelle des permis ouverts. Le Québec ou les provinces pourraient tenter d'introduire dans leurs lettres d'approbation des permis fermés, c'est-à-dire limiter l'étudiant à demeurer dans la province en ayant peut-être le pouvoir de changer d'institution, mais de garder l'étudiant dans la province. Ça c'est une option. L'autre option par contre ce qu'on a entendu c'est que l'étudiant pourrait toujours maintenir sa mobilité toutefois s'il y a 60 étudiants du Québec qui viennent chez-nous, il y aura 60 lettres ou permis d'études qui vont être transférés au Québec. Présentement, ça devrait pas avoir d'impact parce qu'on a déjà dans nos lettres, dans notre nombre de permis d'études les permis du Québec vont être calculés à l'intérieur de cette enveloppe-là. Ça va être la croissance qui pourrait être limitée. Dans l'autre sens, la registraire nous a montrés qu'on a à peu près 140 étudiants qui quittent en décembre, il y a probablement une portion de ces étudiants-là qui vont étudier au Québec également ou à Ottawa donc c'est des permis d'études qu'on va perdre vers l'ouest également. Donc toute la question de la rétention et de l'encadrement va devenir excessivement importante. Enfin, vous m'avez fait penser à ce que j'avais oublié, c'est-à-dire au-delà du logement en terme de capacité dans nos campus respectifs, la possibilité de travail à temps partiel est également un facteur limitant puisque les étudiants internationaux doivent pour un certain nombre travailler pour contribuer au financement de leurs études. On est en train d'établir et tenter d'établir quels sont les nombres optimaux sur chacun des campus qui tiennent compte à la fois du logement, mais également de la capacité d'avoir des emplois à temps partiel.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup. M. Dako est-ce que c'est rapide, il nous reste cinq minutes puis on a plusieurs points.

Dako : Je crois que c'était une vieille main, mais ma question avait déjà été posée en terme de commentaire par la personne qui me précède.

16. Réunions du Conseil de l'Université**16.1 CDU-231209****16.2 CDU-240127**

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Nous allons donc passer au point 16, les réunions du Conseil de l'Université, c'est pour information. On a l'ébauche du procès-verbal de la réunion du 9 décembre, 2023 et l'ordre du jour de la réunion du 27 janvier, 2024. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Comme vous l'avez mentionné, vous avez le procès-verbal et l'ordre du jour de la dernière rencontre donc je suis ouvert si vous avez des questions ou des précisions concernant ces deux rencontres-là. Évidemment la rencontre du 9 décembre c'était principalement un des gros dossiers qui était la dénomination de l'université, j'en ai parlé et à la dernière rencontre le principal dossier c'était mon évaluation donc si je suis ici c'est peut-être parce que ça été relativement bien, j'ose espérer.

Président d'assemblée : Merci beaucoup monsieur le recteur. Pas de questions ni de commentaires? Ça va? Parfait.

17. Affaires nouvelles

Président d'assemblée : Le point 17, affaires nouvelles, suivi du Bureau de direction du Sénat au sujet des modalités du fonctionnement des réunions du Sénat et je vais céder la parole à la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Merci monsieur le président. Alors très rapidement, le Bureau de direction du Sénat académique s'est penché sur des modalités de fonctionnement du Sénat et a défini ce qu'on entend par un mode présentiel de réunions, un mode à distance et un mode co-modal et donc de ceci, on se rappellera que dans le grand travail de la réforme des comités du Sénat, on soulignait que les réunions en format co-modal ne sont pas recommandées puisque les participantes et les participants à distance sont désavantagés. On a examiné davantage cette question-là pour maintenir si vous voulez cette position-là et on a développé les modalités ou on l'a écrit de façon conviviale et donc les consignes pour les réunions du Sénat académique les prochaines réunions sont à distance Teams alors essentiellement le modèle qu'on a aujourd'hui. La prochaine réunion est le 1^{er} mars, après le 5 avril et après ça on revient en présentiel le 10 mai et le 7 juin. On tient en considération évidemment les questions d'écoresponsabilité, de sécurité des gens et je vais ajouter très rapidement question financière. Donc les consignes pour la réunion du Bureau de direction du Sénat, le bureau travaille en co-modal et pour les autres comités du Sénat, il y en a quand même plusieurs, les modalités de fonctionnement pour la tenue des réunions de ces comités sont définies par les responsables de ces comités-là alors beaucoup beaucoup c'est à distance alors c'est notre nouvelle réalité et donc on profite de la technologie, mais quand même on se donne des moyens pour bien faire notre travail. Alors c'est tout. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup madame la secrétaire générale. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Je n'en vois pas.

18. Prochaine réunion : le vendredi 1^{er} mars à 13 h 30

Président d'assemblée : Le point 18, un rappel que la prochaine réunion du Sénat académique aura lieu vendredi le 1^{er} mars à 13 h 30 sur Teams.

19. Clôture

Président d'assemblée : C'était notre dernier point donc c'est la clôture donc à moi de vous remercier pour votre écoute et votre attention et je vous souhaite une belle fin de semaine. Merci beaucoup.